COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2026

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Mme SCHEHR Katia comme secrétaire de séance.
Adopté à l'unanimité.

2. Présentation de créances éteintes par effacement de dette

M. le Maire présente au Conseil Municipal la liste des créances éteintes par effacement de dette suite à un jugement de la commission de surendettement.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'effacement comptable de ces sommes par l'émission d'un mandat au compte 6245.
Adopté à 11 voix pour et 1 abstention.

3. Location du logement 4 rue Frédérique Brion

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de la locataire proposée par l'Agence Fortissimmo pour le logement 4 rue Frédérique Brion.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le contrat de bail avec effet au 01/11/2026.
Adopté à l'unanimité.

4. Etat d'assiette 2028 proposé par l'ONF

M. le Maire présente au Conseil Municipal le programme de coupes constituant la proposition d'état d'assiette 2027 et les prévisions 2028 de l'ONF
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve l'inscription à l'état d'assiette les coupes proposées par l'ONF,
Adopté à l'unanimité.

5. Recrutement des agents recenseurs pour la campagne de recensement 2027

Lors de la séance du 05/06/2026 le Conseil Municipal a nommé Mme STRASSER Marie-Laure comme coordonnateur communal pour la campagne de recensement qui se déroulera en janvier-février 2027. Pour compléter l'équipe il y a lieu de nommer 2 agents recenseurs et 1 remplaçant.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
Décide de recruter :
Mme MARMILLOD Sylvie, 24 a rue de Bellac 67470 NIEDERROEDERN
Mme SCHMITT Gertud, 7 rue Beau Site 67470 NIEDERROEDERN
comme agents recenseurs pour effectuer les opérations de recensement de la population,
Mme SCHMITT Mireille, 55 rue de la Haute-Vienne 67470 NIEDERROEDERN comme remplaçante.
Décide de la rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal.
Adopté à l'unanimité.

6. Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement d'eau

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement établi par le Syndicat des Eaux du Canton de Seltz pour l'exercice 2025.
Considérant que le rapport doit être présenté en Conseil Municipal et être ensuite tenu à la disposition du public,
Après en avoir entendu lecture, le Conseil Municipal :

Prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement établi par le Syndicat DES EAUX DU CANTON DE SELTZ pour l'exercice 2025,
Mandate Monsieur le Maire pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport en le faisant savoir par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.
Adopté à l'unanimité.

7. Demande de subvention de l'école élémentaire pour le séjour de découverte neige de la classe des CM1-CM2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire pour les 15 élèves de CM1-CM2 de Niederroedern qui partiront en séjour du 18 au 22 janvier 2027 à Saint Jean d'Aulp pour y découvrir la pratique du ski alpin, les promenades à raquettes et l'environnement alpin.
Adopté à l'unanimité.

8. Demande de subvention de la classe ULIS du collège de Seltz

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention à la classe ULIS du Collège Charles de Gaulle de Seltz pour le financer le déplacement de leur orchestre inclusif afin de participer à un concert à la Défense Arena de Paris.
Adopté à l'unanimité.

9. Lancement des illuminations de Noël

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'organiser l'ouverture des festivités de Noël avec le lancement des illuminations le vendredi 27 Novembre 2026 à 18h.

10. Organisation de la Fête de Noël des Aînés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'organiser la Fête de Noël des aînés le dimanche 29 Novembre 2025.

11. Divers

a) Renouvellement des membres de l'Association Foncière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer 3 titulaires et 2 suppléants pour représenter la commune au Bureau de l'Association Foncière et sollicite la Chambre d'Agriculture pour désigner les membres titulaires et suppléants qui la représenteront.